



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Assemblée Générale du 15 décembre 2016

Objet : Demande d'adhésion et de retrait de communes

Par délibération du 16 mars 2016, la commune de Pinsaguel, population municipale de 2737 habitants au 1^{er} janvier 2016, avec une cotisation de 0,05 € par habitant, soit une participation financière de 136,85 €, a fait savoir qu'elle souhaitait adhérer au Syndicat.

Par délibération du 04 octobre 2016, la commune de Léguevin a fait savoir qu'elle souhaitait se retirer du Syndicat.

Pour mémoire, l'article 8 des statuts du Syndicat prévoit que « le retrait d'une collectivité ou d'un groupement s'effectue dans les mêmes conditions que l'admission d'un nouveau membre » c'est-à-dire que celui-ci doit être « approuvé par délibération de l'Assemblée Générale adoptée à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés ».

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver l'adhésion de la commune de Pinsaguel et le retrait de la commune de Léguevin du Syndicat Haute-Garonne Environnement.

Pour extrait conforme,

Pascal BOUREAU
Président
Haute-Garonne Environnement



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Assemblée Générale du 15 décembre 2016

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire

En matière de fonctionnement :

Les recettes :

La participation du Conseil départemental s'élève à 20 000 €, celles des communes adhérentes s'élèvent à 0,05 centimes par an et par habitants (les communes dont la population municipale est inférieure ou égale à 200 habitants sont exonérées de participation financière).

Les dépenses :

- les rencontres-débats et visites sont estimées à 9 000 €,
- les frais du colloque Eau sont estimés à 20 000 €,
- les frais divers (assurance, maintenance informatique) sont estimés à 27 500 €,
- les dotations aux amortissements sont estimées à 31 316,11 €.

En matière d'investissement :

Les recettes seront issues de l'excédent d'investissement reporté estimées à 422 638,19 € et de la dotation aux amortissements d'un montant de 31 316,11 €.

Les dépenses :

- Le lancement d'un marché concernant un outil pédagogique sur le changement climatique estimé à 100 000 €.
- La finalisation de la procédure de refonte du site internet estimée à 18 000 €.
- La réalisation de l'outil déchets est estimée à 40 000 €.

L'Assemblée Générale prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire.

Pour extrait conforme,

Pascal BOUREAU
Président
Haute-Garonne Environnement